

AMENAGEMENT FONCIER
TITRE II DU LIVRE I DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

Avis d'ouverture d'une enquête sur le périmètre, le mode d'aménagement foncier et les prescriptions d'aménagement proposés par la Commission Intercommunale Interdépartementale d'Aménagement Foncier (CIIAF) d'HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VELU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY et DOIGNIES

Les propriétaires fonciers des communes d'HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VELU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY, DOIGNIES ainsi que des communes d'HAPLINCOURT, BERTINCOURT, TRESCAULT, QUEANT, FLESQUIERES, PRONVILLE, BOURSIES, VAULX-VRAULCOURT, INCHY-EN-ARTOIS et NOREUIL sont informés que la CIIAF d'HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VELU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY, DOIGNIES a décidé, dans sa séance du 27 avril 2017, de proposer la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur une partie du territoire des communes d'HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VELU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY, DOIGNIES, HAPLINCOURT, BERTINCOURT, TRESCAULT, QUEANT, FLESQUIERES, PRONVILLE, BOURSIES, VAULX-VRAULCOURT, INCHY-EN-ARTOIS et NOREUIL.

Le périmètre des opérations concernerait :

- les communes d'HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VELU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY, DOIGNIES, pour une superficie d'environ 5700 hectares
- des extensions sur les communes d'HAPLINCOURT, BERTINCOURT, TRESCAULT, QUEANT, FLESQUIERES, PRONVILLE, BOURSIES, VAULX-VRAULCOURT, INCHY-EN-ARTOIS et NOREUIL pour une superficie d'environ 221 hectares

Conformément aux dispositions de la loi sur l'eau et de l'article R. 121-21 du code rural et de la pêche maritime, le dossier d'enquête, à savoir :

1. Une copie de la délibération de la CIAF indiquant le projet de la commission établie en application de l'article R. 121-20-1 du code rural et de la pêche maritime ;
2. les plans faisant apparaître le périmètre retenu et le mode d'aménagement envisagé ;
3. la liste des parcelles
4. L'étude d'aménagement visée à l'article L. 121-1 du code rural et de la pêche maritime;
5. Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil départemental par le Préfet
6. Un registre destiné à recevoir les réclamations et observations des propriétaires et autres personnes intéressées.
7. Note de présentation du projet d'aménagement foncier agricole et forestier

sera déposé au secrétariat de la **Mairie de MORCHIES** pendant un mois, du **19 septembre 2017 au 19 octobre 2017 inclus**, aux jours et horaires suivants :

- les lundis de 9h00 à 12h00
- les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- les vendredis de 15h30 à 17h30

où chacun pourra prendre connaissance du dossier ;

Le dossier sera également consultable sur le site <http://www.pasdecalais.fr> / l'Institution / Actualités) et sur un poste informatique dans les locaux du Département du Pas-de-Calais - Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire - Bâtiment F - rue de la Paix - 62018 ARRAS du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (permanence les mardis et jeudis de 13 h à 14 h).

Des agents du Service Aménagement Foncier et Boisement du Conseil départemental se tiendront à disposition du public en Mairie de MORCHIES pour tout renseignement utile :

- le mardi 19 septembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 20 septembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 26 septembre 2017 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 29 septembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 4 octobre 2017 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 6 octobre 2017 9h00 à 12h00,
- le jeudi 12 octobre 2017 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les intéressés pourront consigner leurs observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Madame Claudie COLLOT, commissaire enquêteur, Mairie de MORCHIES, Rue Principale 62124 MORCHIES ou les transmettre par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : amenagement.foncier.CSNE3@pasdecalais.fr.

Il appartiendra aux propriétaires de signaler au Service de l'Aménagement Foncier et du Boisement du Conseil départemental du Pas-de-Calais, dans le délai d'un mois, les contestations judiciaires en cours portant sur la propriété d'immeubles inclus dans le périmètre. Les auteurs desdites contestations pourront intervenir dans la procédure sous réserve de la reconnaissance ultérieure de leurs droits.

Le **commissaire-enquêteur** se tiendra en **Mairie de MORCHIES** :

- **les mardi 17 octobre 2017, mercredi 18 octobre 2017 et jeudi 19 octobre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**, pour recevoir les observations du public.

Les propositions de la commission pourront également être consultées dans les mairies des communes de d'HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VELU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY, DOIGNIES, HAPLINCOURT, BERTINCOURT, TRESCAULT, QUEANT, FLESQUIERES, PRONVILLE, BOURSIES, VAULX-VRAULCOURT, INCHY-EN-ARTOIS et NOREUIL aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies concernées.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur peuvent être consultés à la Mairie de d'HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VELU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY, DOIGNIES, HAPLINCOURT, BERTINCOURT, TRESCAULT, QUEANT, FLESQUIERES, PRONVILLE, BOURSIES, VAULX-VRAULCOURT, INCHY-EN-ARTOIS et NOREUIL, aux heures d'ouverture du secrétariat, ainsi que sur le site internet du Conseil départemental du Pas-de-Calais (<http://www.pasdecalais.fr> / l'Institution / Actualités).